

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CE251

présenté par

Mme Nosbé, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

| Programmes | + | - | (en euros) |
|---|--------------------|--------------------|------------|
| Emploi outre-mer | 0 | 840 000 000 | |
| Conditions de vie outre-mer | 0 | 0 | |
| Plan de reconstruction Nouvelle-Calédonie (ligne nouvelle) | 840 000 000 | 0 | |
| TOTAUX | 840 000 000 | 840 000 000 | |
| SOLDE | | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous proposons la mise en oeuvre d'un plan de reconstruction pour la Nouvelle-Calédonie, à la suite de la crise provoquée par le dernier Gouvernement, qui a aggravé une situation socio-économique déjà difficile.

L'examen du projet de loi constitutionnel de dégel partiel du corps électoral a provoqué de fortes contestations en Nouvelle-Calédonie et le Caillou est tombé dans une situation de crise explosive qui ne s'arrête pas, et ce malgré la suspension du texte. L'exécutif est responsable de cet embrasement causé par une sortie de route totale depuis plusieurs années de l'esprit de l'accord de Nouméa ayant permis de maintenir la paix localement.

Depuis le 13 mai les mobilisations et révoltes se poursuivent malgré des accalmies : barrages, incendies, affrontements violents entre indépendantistes et milices loyalistes, entre les émeutiers et les forces de l'ordre, on dénombre actuellement 13 personnes tuées (a priori au moins 8 kanaks tuées par des milices ou forces de l'ordre, 2 gendarmes tués dont un par un autre agent, un caldoche) et des centaines de blessés.

Les dégâts sur les infrastructures et commerces ont un coût estimé à au moins 2,2 mds d'euros.

La crise économique et sociale qui préexistait en Nouvelle-Calédonie s'est aggravée : du fait des fermetures d'entreprises 6000 emplois auraient été détruits sur les 67 000 du secteur privé et le chômage partiel toucherait 29 % de l'effectif salarié selon les dernières estimations. Dans le même temps, l'usine de nickel du nord Koniambo ferme ses portes et procède actuellement au licenciement de ses 1200 salariés

Les récentes contradictions de Michel Barnier sur le dossier de la Nouvelle-Calédonie n'ont pas aidé à l'apaisement. Dans un premier temps, à l'occasion de sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale, le Premier Ministre a évoqué le report des élections locales et confirmé que le projet de loi constitutionnel réformant le corps électoral ne serait pas présenté au Congrès. Le lendemain, semble-t-il sous la pression des loyalistes, la question de la convocation du Congrès a disparu du discours de Premier Ministre devant le Sénat. Comment sortir la Nouvelle Calédonie de l'ornière avec un Gouvernement sans cap politique ?

Le 28 août, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a voté une résolution proposée par le parti non-indépendantiste « Calédonie ensemble » et votée quasi unanimement (de l'UC à LR) appelant l'État à financer un plan de construction 2024-2029 de 4,2 milliards d'euros du fait de sa responsabilité face à la situation actuelle. Ce plan comprend notamment 420 millions pour les infrastructures publiques détruites, 360 millions de compensation des pertes fiscales et sociales pour 2024, 240 millions pour financer le chômage partiel lié aux 700 entreprises détruites, mais également 420 millions pour effacer les emprunts « Covid » de 2020 et 2021 pour faire respirer la collectivité qui est lourdement endettée. Les élus calédoniens demandent la création d'un comité interministériel pour coordonner ce plan, présidé par le futur Premier ministre.

Il est temps que l'État prenne ses responsabilités face à l'écroulement de la situation socio-économique en Nouvelle-Calédonie. Jusqu'à présent ses aides financières sont limitées : environ 400 millions d'euros, dont des prêts et avances remboursables que la collectivité devra difficilement rembourser. Nous proposons de reprendre la proposition du Congrès par la mise en oeuvre d'un

plan de reconstruction sur 5 ans de 4,2 milliards, qui sera financé de 840 millions d'euros par an dès 2025.

Afin de respecter les règles de recevabilité budgétaire, cet amendement prélève 840 millions d'euros en AE et en CP de l'action 01 – Soutien aux entreprises du programme 138 « Emploi Outre-mer » pour abonder le nouveau programme « Plan de reconstruction Nouvelle-Calédonie » de 840 millions d'euros en AE et CP. Nous rappelons que nous appelons le Gouvernement à lever le gage.